



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 10 novembre 2020

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet / Installer une rampe (en bois ou inox).

Lyon 1er Adt – Fiche N°23

A l'attention de monsieur Jean-Christian MORIN
Adjoint à la Maire du 1er Adt

Monsieur,

Permettre aux piétons les plus fragiles comme par exemple les personnes âgées de se sentir plus en sécurité quand ils montent et surtout descendent une longue série de marches d'escaliers fait partie de la liste des « 10 Points noirs » que je vous ai adressée le 31 octobre dernier.

Aussi, je vous écris pour vous demander l'installation d'une rampe (en bois ou inox) en plein milieu de la grande largeur des escaliers situés place Tolozan / quai Lassagne (→ photo page 2).

Bien sûr, je reconnais qu'il existe à chaque extrémité de ces escaliers un rebord plat. Toutefois, quand un piéton fragile se sent en insécurité ou a des difficultés physiques pour monter ou descendre des marches d'escaliers, il préfère saisir avec ses doigts, agripper un élément plutôt que de poser simplement sa main. Voilà pourquoi cette rampe sera fort utile en cet endroit.

Toutefois, pour éviter que des skaters ou patineurs ne puissent l'utiliser comme « un jeu » en glissant dessus, cette rampe ne devra pas être une double rampe.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Sylvain JOURDAN / Mairie 1er Adt
- Conseil de quartier « Bas les Pentes – Presqu'île
- Association Quartier des Capucins Lyon les Pentes
- Le Progrès-Quartiers

**Une grande largeur, des escaliers un peu raides et très nombreux.
Une simple rampe installée au milieu peut faciliter la vie quotidienne de certains piétons.**

